

ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Sortie le :

L'état des lieux doit être établi de façon contradictoire entre les deux parties lors de la remise des clés au locataire et lors de leur restitution en fin de bail, conformément à l'article 3 de la Loi n°89462 du 6 juillet 1989. L'état des lieux fait partie du contrat de location dont il ne peut être dissocié.

Les Locaux

Appartement Maison Local Cave Parking Box Terrain

Nombre de pièces

Surface habitable

m2

Adresse :

Chauffage : Individuel Collectif
Eau chaude : Individuelle Collective

Le Bailleur

Nom :

Adresse:

Téléphone :

Adresse électronique (facultatif):

Ci-après "Le bailleur"

Locataire

Nom :

Adresse:

Téléphone :

Né(e) le :

à

Nationalité :

Adresse électronique :

Ci-après "Le LOCATAIRE" (singulier)

Infos utiles

EDF Compteur

N°

Ancien occupant

EDF Relevé

HC :

HP :

GDF Compteur

N°

GDF Relevé

Eau froide Relevé

Eau chaude Relevé

Parties privatives attachées au logement

Partie privative	N°	Descriptif et état
Cave		
Parking		
Jardin		
Balcon		
Terrasse		

Clés

Type de clé	Nombre	Date de remise	Commentaire

Équipements, Aménagements, Divers

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sonnerie					
Interphone					
Alarme					
Boîte aux lettres					
Portail					
Cheminée					
Toiture					
Charpente					
Isolation					
Evacuation eaux pluviales (gouttières...)					

Entrée

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Porte, menuiserie					

Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					
Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					

Salon ou pièce à vivre (si studio)

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Porte, menuiserie					
Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					
Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					

Autres commentaires :

Chambre n°1

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Porte, menuiserie					
Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					
Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					

Autres commentaires :

Chambre n°2

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
---------	---------------	----------	------------	--------------	-------------

Porte, menuiserie					
Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					
Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					
Autres commentaires :					

Chambre n°3

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Porte, menuiserie					
Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					

Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					
Autres commentaires :					

WC

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Porte, menuiserie					
Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					
Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					

Autres commentaires :

Salle de bain

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Porte, menuiserie					
Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					
Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					
Baignoire/ Douche					
Evier(s)					
Robinetterie					

Autres commentaires :

Cuisine

Element	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Porte, menuiserie					
Fenêtres (vitres et volets)					
Plafond					
Sol					
Murs					
Chauffage/ tuyauterie					
Prises et interrupteurs					
Eclairage					
Rangement/ Placard					
Evier(s)					
Evacuations eau					
Plaques de cuisson					
Lave-vaisselle					
Réfrigérateur					
Hotte					
Plan de travail					
Four					
Autres commentaires :					

Autres commentaires généraux et autres pièces

Signature des parties

Le locataire doit veiller à maintenir en état le logement qu'il occupe.

A ce titre, il doit assurer l'entretien normal du logement et de ses éléments d'équipement, ainsi que les menues réparations nécessaires à moins qu'il ne prouve qu'elles sont dues à la vétusté, à une malfaçon ou à la force majeure.

A défaut, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

Fait à , le en exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE(S) BAILLEUR(S) (ou
mandataire)
« **certifié exact** »

LE(S) LOCATAIRE(S)
« **je reconnais exactes ces
constatations sur l'état du
logement** »
(si le locataire représente d'autres
locataires, inscrire: « **je me porte
fort pour tous les autres titulaires
du bail** »)

LA OU LES CAUTION(S)
EVENTUELLE(S)
« **je reconnais exactes ces
constatations sur l'état du
logement** »